



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 46094

Texte de la question

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues entend aussi lutter contre la consommation d'alcool. À ce titre, ce plan prévoit que les discothèques seront équipées en éthylotests électroniques. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui indiquer les modalités et le calendrier d'application de cette mesure.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool portant sur la période 2004 à 2008 a effectivement prévu d'équiper les discothèques d'éthylotests électroniques, utilisables gratuitement par toutes les personnes intéressées par leur taux d'alcoolémie, leur indiquant si ce dernier leur interdit la conduite automobile. À ce jour, aucun éthylotest électronique destiné à être utilisé par les consommateurs des lieux festifs n'a encore pu recevoir du Laboratoire national d'essais (LNE) l'homologation d'admission à la norme NF, cette norme étant pour les utilisateurs un gage de fiabilité. Le LNE poursuit actuellement des tests sur deux types d'éthylotests électroniques destinés au public des lieux festifs, en particulier en atmosphère enfumée. Aucun calendrier ne peut donc être à ce jour arrêté.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46094

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 2004, page 6553

Réponse publiée le : 9 novembre 2004, page 8895